

# Concours international de Projets pianistiques d'Évian



## Règlement

### 🎵 Note 1

Le concours international de projets pianistiques d'Évian (France) est organisé par l'association *Terres musicales* au cours du festival « **Le marathon du piano** » qui a lieu chaque année le week-end de la Pentecôte.

### 🎵 Note 2

Le concours est ouvert aux candidats âgés de **plus de 18 ans** au 3 juin 2017, d'un niveau **professionnel ou pré-professionnel et de toutes nationalités**. Les groupes sont acceptés à concourir dans la limite de cinq personnes.

### 🎵 Note 3 :

Le principe du concours est de récompenser le **projet pianistique** qui promeut le mieux le piano auprès de **tous les publics** et notamment les publics éloignés des salles de concert. **La démarche entreprise et la qualité artistique** du projet sont indissociables et constituent les deux principaux critères du concours.

### 🎵 Note 4 :

Le concours est ouvert à **tout style de musique**, du classique au jazz, de la chanson aux musiques du monde, électro... Le piano doit cependant être au centre de la prestation des candidats. **Tout format** peut être accepté (concert, one-man show, piano-spectacle, piano-théâtre, piano-danse, ou même un concept piano-camion, piano modifié... !)

#### 🎵 Note 5 :

Si le projet pianistique du candidat comprend des parties parlées, celles-ci devront se faire en français, ou être intelligibles indépendamment de la langue. **Le projet pianistique présenté doit être tout public.**

#### 🎵 Note 6

Le concours est organisé en **deux tours** : une **pré-sélection sur dossier et vidéo**, et la **finale (quatre finalistes)** se déroulant lors du **“Marathon du piano” sur la scène du théâtre du Casino d’Évian.**

#### 🎵 Note 7

**Trois prix** d'une valeur de 1000€ chacun seront attribués : le prix du public, le prix des jeunes et le prix du jury présidé cette année par **François-René Duchâble.**

#### 🎵 Note 8 : Dossier d’inscription

##### **Les pièces demandées pour l’inscription sont :**

- le formulaire d’inscription daté, signé, disponible sur le site internet de *Terres Musicales* :  
[www.terresmusicales.org/pages/concours-de-projets-pianistiques-2017](http://www.terresmusicales.org/pages/concours-de-projets-pianistiques-2017)
- une copie de la carte d’identité de tous les candidats
- le règlement ou la preuve de virement des frais d’inscription (25€ par groupe)
- un extrait vidéo représentatif du projet envisagé
- le descriptif du projet

Le dossier est à envoyer par courriel au format PDF, word ou jpg à l’adresse [concours@terresmusicales.org](mailto:concours@terresmusicales.org). Les frais d’inscription sont de 25€. Le règlement des frais d’inscription s’effectue par virement ou par chèque payable en France à l’ordre de « *Terres musicales* ». Les coordonnées bancaires et postales se trouvent en dernière page du formulaire d’inscription.

**Les frais d’inscription ne sont en aucun cas remboursables, sauf en cas d’annulation du concours.**

### 🎵 Note 9

La date limite d'inscription est le **vendredi 14 avril 2017 à 23h59**, heure du courriel faisant foi.

### 🎵 Note 10 : Pré-sélections

La sélection se fait par l'étude du projet sur la base d'un dossier de présentation et d'un extrait vidéo :

- L'extrait vidéo doit être représentatif du projet, d'une durée de 5 à 10 minutes. La vidéo peut être envoyée via Youtube ou Dropbox (ou toute autre plateforme de vidéo en ligne). Le candidat certifie sur l'honneur être le propriétaire du contenu présenté sur la vidéo.  
**La qualité de la vidéo n'est pas un critère de sélection (vidéo de téléphone, etc.) tant qu'elle rend compte de l'esprit du projet présenté.**
- Si les candidats sont dans l'impossibilité de rendre compte de leur projet par vidéo (spectacle pas encore monté, projet émergent), le ou les candidats devront envoyer un extrait musical du pianiste du projet par vidéo.
- le descriptif du projet contenant :
  - les motivations et/ou objectifs du projet
  - une description du projet
  - une biographie des candidats accompagnée d'une photo récente
  - une fiche technique détaillée avec plan de scène

### 🎵 Note 11

Chaque candidature est examinée par la direction du concours. Le comité de sélection choisit quatre projets parmi les propositions reçues.

### 🎵 Note 12

Les résultats des présélections sont annoncés sur le site du concours ainsi que par courriel aux candidats sélectionnés aux alentours du 30 avril 2017.

### 🎵 Note 13 : Finale

**La finale aura lieu le dimanche 4 juin 2017 sur la scène du théâtre du Casino d'Évian** lors du « Marathon du piano ». Trois prix seront décernés.

Des répétitions et rencontres avec les techniciens seront prévues en amont.

### 🎵 Note 14

La durée du projet présenté lors de la finale est **comprise entre 30 et 40 maximum.**

### 🎵 Note 15

Si le projet du candidat utilise des œuvres **protégées par le droit d'auteur, le candidat doit en avertir le concours en amont dans le dossier d'inscription.** Le festival prend en charge les éventuels droits d'auteur à reverser aux sociétés de perception et de répartition du droit d'auteur.

Le candidat certifie sur l'honneur détenir toutes les **autorisations nécessaires pour la présentation scénique des œuvres contenues dans son projet pianistique.** Le concours international de projets pianistiques d'Évian et l'association *Terres musicales* ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'une éventuelle violation du droit d'auteur par l'un ou l'une des candidats au cours de la finale.

### 🎵 Note 16 : Prix du public

**Un prix du public d'une valeur de 1000€ sera attribué.** Est autorisé à voter tout membre du public en possession de son billet d'entrée. Le vote se déroule à bulletins secrets à l'issue de la quatrième prestation.

Le dépouillement est effectué par des membres de l'association *Terres musicales* en présence de membres du public volontaires.

### 🎵 Note 17: Prix des jeunes

**Un "prix des jeunes" d'une valeur de 1000€ sera attribué.** Le jury du "prix des jeunes" est composé de 30 jeunes sélectionnés par l'association *Terres musicales* en collaboration avec les instances locales et départementales. Le vote se fera également par bulletins secrets.

#### 🎵 Note 18: Prix du jury

**Un prix du jury d'une valeur de 1000€ sera attribué.**

Le jury est composé de :

- une personnalité incontestable du monde pianistique qui en est le président
- une personnalité hors monde musical intervenant lors du « Marathon du piano »
- un directeur d'une institution musicale reconnue
- un mélomane membre de l'association *Terres musicales*
- un "jeune" sélectionné par les institutions locales
- un ou plusieurs représentants de la ville d'Évian

Lors de l'édition 2017, c'est le pianiste François-René Duchâble qui assurera la présidence du jury.

Le jury délibère à huis-clos et vote pour le candidat dont le projet pianistique a été le plus convainquant. En cas d'égalité entre deux candidats, le président du jury tranche. Les résultats des votes et des délibérations sont sans appel.

#### 🎵 Note 19

Les frais de transports jusqu'à Évian-les-Bains pour la finale sont à la charge du candidat.

#### 🎵 Note 20

Les candidats retenus pour la finale peuvent être hébergés gratuitement en famille d'accueil ou par des membres de l'association (en faire la demande auprès du chargé de production).

#### 🎵 Note 21

L'inscription au concours implique la compréhension et l'acceptation du présent règlement.